Ville de Genève
Conseil municipal

P-412 A

22 avril 2020

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 décembre 2019: «Pour que la piscine de Pâquis-Centre reste ouverte les mercredis et les jeudis soir».

Rapport de M^me^ Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 3 décembre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Thomas Zogg, les 20 janvier et 9 mars 2020. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 20 janvier 2020

Audition de M^mes^ Moret, Fonteneau et Tiphticoglou, pétitionnaires

M^me^ Moret indique qu'elle est, de même que M^mes^ Fonteneau et Tiphticoglou, une habitante du quartier des Pâquis et utilisatrice de la piscine de Pâquis-Centre. Elle relève que la piscine des Pâquis est ouverte depuis 1983: les lundis et mardis midi (12 h à 13 h), mercredis après-midi pour les parents/enfants ainsi que les mercredis soir (18 h 30 à 21 h) et jeudis soir (17 h à 19 h). Elle indique que des rumeurs ont couru cet automne, annonçant que les deux tranches horaires du soir allaient être supprimées. Elle signale avoir écrit au département de la culture et du sport (DCS) pour demander confirmation à M. Kanaan qui a répondu par l'affirmative, à leur grande tristesse. Elle déclare que c'est à partir de ce moment-là que la pétition a été lancée et a récolté 386 signatures d'utilisateurs de la piscine, d'habitants et de commerçants du quartier en deux semaines, à savoir le public cible de la récolte. Elle se dit déçue de cette fermeture en soirée qui empêche certains usagers de pratiquer leur sport, faute de temps dans une autre tranche horaire. Elle déplore également la méthode qui a été employée, précisant que la fiche qui était affichée sur la porte de l'établissement indiquait un changement d'horaires sans donner aucune explication. Elle s'interroge plus généralement sur l'opportunité de cette restriction des horaires, alors que la Ville prône l'intégration et le vivre-ensemble par le sport, et que la piscine en question a été rénovée par ses soins il y a seulement trois ans.

M^me^ Fonteneau indique que travaillant à 100% comme son mari et ayant une petite fille, l'ouverture en soirée de la piscine des Pâquis lui permettait de pratiquer du sport à proximité de chez elle. Elle relève que le choix d'une autre piscine serait compliqué au vu des horaires qu'elle pratique, et se dit également déçue de cette fermeture durant les créneaux horaires susmentionnés. Elle ajoute que cet

horaire était utile à la vie de quartier, précisant qu'il était alors possible pour ses habitants d'y lier des amitiés et de se rencontrer. Elle précise qu'au vu de son travail et de ses engagements familiaux l'horaire du lundi et du mardi de 12 h à 13 h ne lui convient pas, constatant et déplorant le fait qu'elle ne pourra plus dès lors utiliser les infrastructures.

Mme Moret indique que pour les familles la tranche horaire du soir était idéale et ne pourra pas être remplacée car la piscine n'est plus du tout ouverte le soir. Elle relève de plus la mixité formidable que connaissait cet espace à ce moment-là, indiquant que des parents, des enfants, des personnes âgées, des nageurs confirmés, intermédiaires, non-nageurs, pratiquants d'aquagym se le partageaient dans la bonne humeur. Précisant que c'est l'un des seuls bassins où les parents et les enfants peuvent se baigner ensemble car il est peu profond, elle relève que ce n'est par exemple pas le cas à Varembé, et qu'il n'est donc pas vraiment idéal de s'y rendre en famille.

Mme Tiphticoglou relève que dans le quartier très urbain des Pâquis, la piscine est l'une des rares infrastructures sportives existantes. Elle indique que la fermeture de la tranche horaire des mercredis et jeudis soir entraînera une perte hebdomadaire de 70% des heures d'ouverture (on passe de six heures et demie d'ouverture au public adulte par semaine à deux heures par semaine) et que de nombreuses personnes âgées ne se déplaceront pas jusqu'à Varembé, trop loin du quartier et trop impersonnelle et grande pour pallier cette réduction des horaires. Relevant que les deux seules tranches horaires resteront le lundi et le mardi midi, elle déplore que ces deux ouvertures soient si rapprochées dans la semaine, et note que la pratique du sport est recommandée au moins trois fois par semaine de manière régulière (actuellement deux jours d'ouverture au public adulte d'affilée, puis cinq jours de fermeture). Elle relève de plus les bienfaits de la piscine au niveau de l'obésité et de la circulation du sang par exemple, et ajoute qu'au-delà de cet aspect positif sur la santé, elle est importante en l'occurrence pour favoriser le contact social, en particulier pour les personnes âgées parfois seules. Elle conclut qu'en somme cette réduction des horaires de la piscine est dommage, en ce que celle-ci est profitable tant du point de vue de la santé physique et mentale de ses usagers que comme lieu de lien social.

Mme Moret explique que la pétition réclame donc le maintien des tranches horaires d'ouverture le soir. Elle indique par ailleurs qu'aucune explication n'a été fournie aux usagers sur la suppression de ces tranches horaires d'ouverture, constatant que le bassin est tout simplement vide durant ces heures.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quelle raison leur fut donnée pour justifier cette fermeture, et souhaite savoir de qui dépend cette piscine.

Mme Moret répond que dans ce créneau-là, la gestion de la piscine ressortit au DCS. Pour ce qui est des raisons invoquées, elle indique avoir reçu pour toute réponse des explications évasives de la part du DCS sur l'optimisation des infrastructures.

Mme Tiphticoglou regrette que le créneau horaire qui a été enlevé ne profite à rien ni à personne.

Un commissaire demande si elles n'ont pas insisté pour en savoir plus sur les raisons de cette fermeture.

Mme Moret explique qu'un courrier et deux mails lui ont tout de même été nécessaires pour en arriver à la réponse évasive qu'elle a mentionnée.

Une commissaire demande si des précisions pourraient être fournies sur l'ensemble des horaires de l'établissement.

Mme Moret répond qu'elle connaît uniquement les horaires publics de la piscine tels qu'ils ont été indiqués, non ceux des autres usages.

Mme Tiphticoglou précise que les horaires des clubs sont gérés par les clubs, et les horaires scolaires par l'école des Pâquis.

La même commissaire demande en quoi la tranche horaire du DCS se distingue des deux autres.

Mme Moret répond qu'elle s'en distingue par la présence d'un gardien sauveteur.

Mme Tiphticoglou ajoute qu'elle s'en distingue également par l'importance du lien social et de l'échange.

Mme Moret précise que le gardien en question effectue son travail depuis des années avec beaucoup de bienveillance et participe aussi à ce climat d'échange qui fait de cette piscine un espace chaleureux.

Mme Tiphticoglou ajoute que le bassin, profond de 1,2 m, permet toutes sortes de pratiques, que cela soit de la nage, de la marche ou de l'aquagym par exemple.

Mme Fonteneau évoque à ce titre le cas d'une personne qui avait pu venir dans la piscine en fauteuil roulant, et relève que cela serait difficilement imaginable dans une autre piscine.

Mme Tiphticoglou précise que tout cela se passe toujours dans un grand respect mutuel, chacun laissant sa place à l'autre. Elle note ensuite que le bruit a couru que la suppression du créneau horaire dont il est question se faisait dans l'optique d'augmenter ceux des Vernets et de Varembé.

Mme Moret explique que c'est ce que le Conseil administratif leur avait communiqué dans son courrier du 5 novembre.

Une commissaire demande quelles sont les dimensions du bassin et la fréquentation.

Mme Moret répond que c'est un bassin de 25 m et que 35 à 50 personnes le fréquentent par ouverture. Elle précise que c'est ce qui en fait une piscine agréable pour toutes et tous, alors qu'aux Vernets et à Varembé, il est parfois compliqué de nager compte tenu du nombre très élevé de personnes dans le bassin.

Un commissaire relève qu'il convient de déplorer les lacunes du DCS en matière de communication sur cette affaire. Il relève néanmoins que les Vernets fermant maintenant parfois à 22 h, c'est dans ce cadre-là qu'il convient de situer la réduction de la tranche horaire des Pâquis.

Le président demande aux pétitionnaires si un espoir leur a été laissé ou si la porte est fermée du côté du DCS.

Mme Moret répond que très peu de communication a été faite de leur part à ce sujet, ce qui est particulièrement décevant et a aussi motivé le lancement de la pétition.

Mme Fonteneau indique que cette fermeture a eu pour effet de lui rendre la pratique du sport impossible depuis trois semaines, ce qui a engendré des douleurs aux jambes et la nécessité de prendre rendez-vous chez un physiothérapeute, constatant qu'une telle séance coûtera bien plus qu'une entrée à la piscine.

Discussion et vote

Le président trouverait dommage de transmettre cette pétition à la commission des sports, relevant que contrairement à celle concernant le club de ping-pong, on a affaire ici à toutes sortes de gens, donc pas à une situation qui concernerait uniquement des sportifs professionnels ou amateurs.

Une commissaire d'Ensemble à gauche dit partager l'avis du président, estimant que cette pétition a autant un aspect sportif qu'un aspect social.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde également en ce sens, constatant que la question des horaires d'ouverture ne concerne pas directement le sport.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre abonde également en ce sens.

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe s'aligne également sur cette position.

L'audition de M. Kanaan dans le cadre de la pétition P-412 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 9 mars 2020

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^me^ Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)

M. Kanaan remercie le président et l'ensemble des commissaires, et dit son plaisir d'être reçu par la commission des pétitions, en ce qu'elle constitue un biais privilégié pour prendre le pouls de la population. Il indique que sa venue permettra, à lui-même et M^me^ Bonvin, de faire un état des lieux de l'action de la Ville en matière de piscines, et dit comprendre que certaines décisions prises récemment puissent susciter des réactions, notamment celle qui fait l'objet de la pétition discutée ce soir. Il précise néanmoins qu'il convient de se réjouir du fait que la pratique du sport augmente globalement à Genève, constatant que cela a pour conséquence une véritable prise d'assaut des infrastructures sportives de la Ville de Genève. Il annonce que c'est notamment pour répondre à cette situation que le Conseil administratif reviendra devant le Conseil municipal au cours de la prochaine session pour lui proposer un crédit destiné à notamment inclure une piscine municipale de 25 m dans le centre prévu à la gare des Eaux-Vives, et note que ce sera la première piscine ouverte depuis celle de Chandieu. Il ajoute que pour que ce lieu bénéficie le plus possible à l'ensemble de la population, l'accueil des groupes scolaires y sera limité. Il fait remarquer que cette piscine prévue normalement en 2024-2025 répond à un vrai besoin de la part de la population, besoin qu'il estime important à satisfaire. Il note en ce sens qu'un effort a déjà été fait aux Vernets, qui sont maintenant ouverts deux soirs par semaine, et dit son souhait de proposer l'équivalent pour Varembé dans le budget 2020. Il passe ensuite la parole à M^me^ Bonvin, qui fera un état des lieux plus détaillé de la situation des piscines en Ville de Genève.

M^me^ Bonvin présente et commente un Powerpoint préparé à l'intention de la commission, s'arrêtant sur l'ensemble des différents types de piscines du ressort de la Ville de Genève, et particulièrement sur les bassins de quartier (page 8), dont elle rappelle qu'ayant été conçus à la base pour des enfants, ils sont petits et compliqués à gérer en termes de sécurité et d'hygiène. Elle en vient finalement à la piscine des Pâquis elle-même (page 10), expliquant que si une petite tranche horaire a été conservée pour l'instant, sa situation est difficilement tenable au niveau de la sécurité des biens et des personnes.

M. Kanaan remercie M^me^ Bonvin pour cette présentation. Disant comprendre la réaction des usagers qui ont leurs habitudes à la piscine des Pâquis, il indique que l'on peut observer ici un exemple typique d'arbitrage, entre l'ouverture prolongée des bassins des Vernets puis de Varembé, le projet de nouvelle piscine aux Eaux-Vives, d'un côté, et la réduction des horaires d'ouverture aux Pâquis. Il explique ensuite que la situation n'est plus tenable avec cette dernière aussi du

fait de la grande évolution des normes, notamment liées à la sécurité, au cours de ces dernières années, précisant que s'il arrivait un accident aujourd'hui, lui-même et Mme Bonvin pourraient en être tenus pénalement responsables. Il note en ce sens que s'il a décidé de maintenir un créneau d'ouverture pendant la journée pour le public du quartier, le SPO aurait voulu qu'il prenne une décision plus stricte encore. Il rappelle que tout en étant fondée, il comprend que sa décision puisse heurter les usagers qui fréquentent la piscine des Pâquis depuis vingt ans, sans avoir jamais eu un problème.

Une commissaire note que pour des mères de famille qui travaillent la journée et habitent le quartier, les plages horaires d'ouverture en soirée avaient le mérite de pouvoir concilier vie de famille, vie professionnelle et sport. Elle ajoute que cet horaire disparu, il n'y a plus d'autre choix pour elles que de se rendre aux Vernets ou à Varembé, ce qui leur complique singulièrement la vie. Elle précise que si elle comprend bien que l'évolution du cadre légal en matière de normes de sécurité affecte l'ouverture de la piscine des Pâquis, elle relève que cela bouleverse les habitudes et le confort des usagers.

M. Kanaan comprend le sentiment de frustration des intéressés. Il explique néanmoins que cela fait quelque temps déjà que la question des piscines de quartier est sur la table et en attente d'être traitée, et regrette de n'avoir peut-être pas fait preuve de suffisamment de pédagogie sur la sécurité. Il dit également trouver dommage que ces piscines n'aient pas été construites de manière plus polyvalente, et de citer l'exemple de la piscine de Chandieu où l'on trouve un vestiaire scolaire, mais aucun pour les adultes. Il relève en ce sens que le mot-clef du DCS pour la construction de nouvelles piscines est «polyvalence».

Mme Bonvin ajoute que la jurisprudence est claire sur le fait que la sécurité doit être garantie par le propriétaire, en l'occurrence la Ville de Genève, en matière de piscines. Elle note qu'aux Pâquis l'on ne trouve pendant les heures d'ouverture qu'un gardien seul, et personne pour surveiller les vestiaires, et précise que prendre de tels risques n'est aujourd'hui plus possible.

M. Kanaan répète qu'en dépit de cela, il comprend vraiment les frustrations des usagers de cette piscine.

Questions des commissaires

Une commissaire note que cette audition aurait dû avoir lieu idéalement avant celle des pétitionnaires, car il aurait été possible de leur expliquer les raisons de cette fermeture.

M. Kanaan précise à ce sujet que son département réécrira aux pétitionnaires après la planification de l'horaire de soirées à Varembé pour le leur expliquer.

Une commissaire dit bien comprendre les nécessités de la planification d'ensemble, mais explique qu'il s'agit ici de la vie des habitants d'un quartier, et que cela se situe par conséquent à un niveau différent. Elle note que la gratuité du lieu n'entre pas tant pour les habitués de cette piscine en ligne de compte que sa proximité, sa faible fréquentation par rapport aux autres piscines, et surtout l'importance des liens sociaux qui s'y tissent et s'y sont tissés. Elle fait remarquer en ce sens que les pétitionnaires ont décrit un système qui marche bien, et rappelant bien entendre les exigences liées à la planification générale, elle se demande s'il n'y aurait pas possibilité de tout de même maintenir une ouverture en soirée, d'autant que la promotion du sport est un des buts de la Ville de Genève, et ce y compris pour les plus âgés.

M. Kanaan précise tout d'abord qu'à l'heure actuelle, en raison du Covid-19, la Ville de Genève a suspendu jusqu'à nouvel avis les activités sportives destinées au public du troisième âge, c'est-à-dire au public majoritaire de la piscine des Pâquis, et répond ensuite être très conscient des points soulevés par la commissaire, mais rappelle qu'il faut tenir également compte, dans l'évaluation, de la question des normes de sécurité, qui ne sont aujourd'hui plus respectées aux Pâquis. Il note encore une fois qu'il peut comprendre que les personnes qui ont pris des habitudes et n'ont jamais eu de problème ne comprennent pas forcément cela, mais indique que c'est un fait qu'on ne peut pas se permettre d'ignorer. Il indique de plus que des mesures sont à l'étude pour pallier les inconvénients de la réduction de l'horaire d'ouverture, en particulier pour les personnes âgées, pour qui la fréquentation basse était un grand avantage.

Mme Bonvin ajoute que la Ville offre d'ores et déjà des cours d'aquagym et de natation à des prix défiant toute concurrence. En revenant ensuite à la question de la sécurité, elle répète qu'aujourd'hui la piscine des Pâquis ne respecte pas les normes légales en matière de sécurité, et note qu'indépendamment des questions d'aménagement, la Ville se doit d'assurer la sécurité des usagers.

M. Kanaan relève néanmoins que la situation va être attentivement examinée pour trouver des alternatives, expliquant bien comprendre la déception des usagers et des pétitionnaires.

La commissaire demande s'il serait possible de venir présenter ces alternatives dans le quartier.

M. Kanaan répond qu'à l'heure actuelle il ne s'agit que de pistes, et indique qu'il vaudrait mieux venir leur présenter du concret lorsque ces pistes auront été précisées.

Mme Bonvin remarque que le nombre des usagers de la piscine est relativement faible, avec 22 personnes par soir au pic de la fréquentation. Elle note en ce sens que s'ils viennent rencontrer tous les habitants du quartier, il y a un risque

de créer une demande qui n'existe actuellement pas. Elle ajoute que les vestiaires ne se prêtent pas aujourd'hui à une ouverture au public, et que s'il advenait par malheur un vol ou une agression, le département se trouverait en mauvaise posture, relevant qu'il n'est pas possible non plus, vu qu'il n'y a qu'un gardien, de faire surveiller le vestiaire, car les gens se retrouveraient alors seuls dans l'eau.

La même commissaire demande si l'ouverture serait possible si une association d'usagers se constituait.

Mme Bonvin répond par l'affirmative, précisant néanmoins que ce serait alors à eux d'assurer leur sécurité.

M. Kanaan ajoute que c'est déjà le cas pour les clubs, et que le personnel Ville de Genève n'est présent que lorsque c'est le public qui nage.

Mme Bonvin note que le soir quand les usagers sortent de la piscine tard, ils ont peur, précisant qu'un choix a pu être fait pour conserver les tranches horaires qui posent moins de problèmes. Elle fait remarquer ensuite plus généralement que les bassins de quartier ne sont pas adaptés à l'accueil du public, mais que des cours de natation pour clubs ou scolaires, des cours d'aquagym pour seniors, pour parents-enfants y ont par exemple régulièrement lieu.

Le président dit s'étonner de l'argument coronavirus évoqué précédemment par M. Kaanan, notant que le chlore est précisément fatal au virus.

M. Kanaan confirme que le chlore est radical contre le virus, mais que ce sont les vestiaires qui pourraient être à risque. Il déclare ne pas avoir procédé à cette décision par gaîté de cœur, mais l'avoir fait pour se conformer aux recommandations fédérales et cantonales.

Mme Bonvin abonde en ce sens, expliquant que les vestiaires sont des nids à microbes.

Un commissaire demande s'il est exact qu'au moment de leur construction les piscines de quartier répondaient à des normes, mais n'étaient pas destinées à accueillir du public.

Mme Bonvin répond qu'à l'époque de leur construction, les normes en matière de piscine étaient simplement moins nombreuses, et explique que ce sont les accidents des années 1980 qui ont amené la jurisprudence à évoluer, rappelant que l'eau est la première cause de mortalité chez les enfants. Evoquant ensuite le fait que la piscine des Pâquis dispose d'un gardien pour plus d'une vingtaine d'usagers au pic, elle relève que lorsque des classes s'y rendent, il y a deux surveillants pour 15 élèves, et que lorsque des clubs y vont, non seulement ce sont de bons nageurs, mais ils disposent eux aussi d'un voire deux gardiens. Pour ce qui est de l'infrastructure, elle explique à titre d'exemple qu'un vestiaire a dû être créé,

car auparavant les accompagnants se changeaient dans les mêmes vestiaires que leurs élèves.

Le commissaire relève que malgré cela, les pétitionnaires ont insisté pour qu'une tranche horaire soit maintenue le soir.

M. Kanaan explique avoir reçu un préavis du SPO pour arrêter de délivrer dans ce lieu la prestation de service public, et indique qu'il ne voulait pas être aussi brutal, raison pour laquelle il a conservé la tranche horaire du midi. Il dit néanmoins comprendre que dès lors que la situation est moins lisible, les gens s'interrogent sur le fait que cette tranche soit conservée et pas celle du soir. Il déclare néanmoins assumer ce choix transitoire.

Le même commissaire indique que le problème soulevé par la pétition est au fond un problème d'information à la population, et rappelle qu'ici les usagers ont appris par un papier et une correspondance privée que les horaires changeraient. Il évoque également les cas des nombreuses pétitions concernant des travaux ou des bornes qui révèlent un souci global de la population vis-à-vis de la politique d'information dans les quartiers. Aussi demande-t-il en cela aux auditionnés s'ils ont des idées pour améliorer cette politique.

M. Kanaan répond que les gens étant déjà saturés d'informations, il n'est pas évident de trouver le bon canal, relevant que dans le cas présent les usagers, même si mieux informés, auraient sans doute réagi tout autant.

M^me^ Bonvin rappelle que c'est pour ouvrir Varembé et les Vernets au public davantage que la plage horaire des Pâquis a été réduite. Pour ce qui est de l'information, elle relève que la communication est facile lorsqu'il s'agit de clubs, mais plus compliquée lorsqu'il s'agit d'usagers anonymes, comme ce fut le cas ici.

Le même commissaire demande s'il n'aurait pas été opportun dans ce cas de communiquer par le biais d'un tout-ménage.

M^me^ Bonvin répond que c'était pour éviter de créer une demande qui n'existait pas précédemment.

M. Kanaan confirme que cette démarche aurait eu l'inconvénient de provoquer un appel d'air, même s'il déclare ne pas trouver cette question illégitime, et convient qu'il y a nécessité à mieux communiquer ce type de décisions.

Une commissaire demande s'il aurait été tout de même possible de réunir les personnes concernées.

M^me^ Bonvin répond que le gardien était censé informer les gens de cette réduction d'horaires, précisant que cela lui avait été demandé. Elle constate que cela n'a pas été fait de manière optimale.

Une commissaire indique aller parfois à la piscine de Varembé, et dit son étonnement à ce que ce soit un homme qui nettoie les douches des femmes, évoquant un cas où celui-ci avait ri et fait des remarques à des femmes déshabillées qui se douchaient.

Mme Bonvin rappelle tout d'abord que la nudité n'est pas permise dans les douches communes, en ce qu'elles restent un lieu public. Elle explique ensuite que si à chaque fois le but est mettre un gardien chez les hommes et une gardienne chez les femmes, cela est impossible du fait de la non-parité numérique du personnel. Elle indique néanmoins que le gardien n'avait évidemment pas à faire de commentaires et devait prévenir en arrivant, et déclare qu'elle refera des remarques générales à ce propos. Elle ajoute que si cela venait à se reproduire, les femmes qui le souhaiteraient pourraient écrire un mail au SPO.

Le président, évoquant le féminisme affiché par M. Kanaan et sa volonté de rendre le sport plus égalitaire, rappelle que les pétitionnaires étaient trois femmes de trois générations différentes, et se demande dès lors s'il n'y a pas dans le cas présent une contradiction entre une posture et ce fait.

M. Kanaan indique tout d'abord que le sport n'est malheureusement pas encore égalitaire, précisant que 70% des subventions vont chez les hommes, étant donné qu'ils sont davantage à pratiquer des sports d'équipes, mais relève que cela est en train d'évoluer. Il convient néanmoins que dans le cas présent, ce sont hélas en effet une majorité de femmes qui sont perdantes à court terme, et déplore cette situation.

Le président remercie M. Kanaan pour son honnêteté à le reconnaître. Il remercie ensuite les auditionnés pour leur présence et leurs réponses. Il demande ensuite aux commissaires quelle suite ils désirent donner à cet objet.

Une commissaire estime qu'il serait possible de voter dès ce soir.

Le président dit partager cet avis, et ouvre la discussion.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que la position de son groupe est claire, et indique qu'au vu des problèmes de sécurité par rapport aux normes qui ont évolué, la seule solution possible est de classer cette pétition.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique soutenir un renvoi au Conseil administratif, tout d'abord au vu de la manière scandaleuse dont la fermeture a été signifiée. Elle dit en ce sens ne pas être convaincue par cette théorie de l'appel d'air, notant que l'on aurait pu faire appel à des intermédiaires pour bien communiquer. Elle note que cette démarche aurait nécessité de rencontrer les personnes

concernées pour voir ce qu'il était possible de faire avant de procéder à cette réduction d'horaires. Elle estime que quand bien même cette question ne se situe pas au même niveau que l'organisation cantonale ou communale des piscines, elle doit également être prise en compte. Parmi les pistes à envisager pour une solution, elle évoque la possibilité de mettre sur pied une association d'usagers, et note qu'il conviendrait d'analyser cette possibilité pour répondre aux questions soulevées par les pétitionnaires. Aussi conclut-elle que soutenir cette pétition, c'est tout d'abord montrer qu'on ne peut pas communiquer de cette manière, ainsi qu'une façon de demander au Conseil administratif de voir comment élaborer une solution en lui rappelant enfin qu'il convient d'être attentif également au plan local.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe abonde dans ce sens, et est également partisan du renvoi au Conseil administratif. Il relève en particulier l'attitude méprisante de M^me^ Bonvin qui n'a pas voulu se déplacer sur place, relevant que l'annonce n'avait pas à être faite par un gardien de bains. Il ajoute que l'activité des clubs peut être déplacée à Varembé, et qu'il s'agit ici de personnes âgées, donc moins facilement mobiles.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe soutiendra le classement, étant donné que seules 20 personnes sont concernées, et dit son interrogation sur le fait que l'ouverture de ce bassin pour un nombre si réduit de personnes fasse partie des tâches de la commune. Elle relève en revanche qu'il lui appartient de mettre à la disposition d'un maximum de personnes des bassins disposant des meilleures normes de sécurité. Elle ajoute que son groupe rappelle la possibilité pour les usagers de la piscine des Pâquis de se constituer en association afin qu'ils prennent eux-mêmes en charge leur sécurité. Elle note enfin que l'on ne peut pas contenter tout le monde, et estime que la décision du SPO est courageuse, alors qu'on reproche souvent à M. Kanaan de ne pas savoir prendre de décisions.

Une commissaire d'Ensemble à gauche note que l'on demande à des personnes âgées d'aller ailleurs, alors qu'il n'existe pas de ligne directe entre Varembé et les Pâquis. Elle ajoute que même si seules 25 personnes fréquentent ce bassin, il constitue un lieu de rencontre et un lieu social formidable, où l'on peut se maintenir en bonne santé. Elle indique de plus que l'horaire conservé, entre 12 h et 13 h, n'est pas le plus pratique, expliquant que les gens âgés ont des habitudes et des horaires qu'il est compliqué de modifier. Elle conclut qu'il convient par conséquent de renvoyer cette pétition au Conseil administratif afin qu'il trouve une solution adéquate.

Un commissaire du Parti socialiste indique tout d'abord que son groupe est sensible à la question de la sécurité, telle que l'ont formulée les auditionnés, précisant que son groupe aurait néanmoins souhaité que les familles puissent

conserver des créneaux d'ouverture en fin de journée. Il relève que ce qui pose véritablement problème ici est la question de la qualité très faible de l'information adressée au public pour lui annoncer la fermeture de ces créneaux, et déclare qu'il convient pour cela de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, en mettant l'accent sur la nécessité d'informer plus largement qu'ils ne l'ont fait jusqu'alors.

Le président propose donc de passer au vote de cet objet.

Vote

La commission accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-412 par 9 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 non (2 PDC, 3 PLR).

Annexe: pétition P-412

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève pour que la piscine de Pâquis-Centre reste ouverte les mercredis et les jeudis soir

Adresse de correspondance:
Laurence et Sébastien Moret
Rue de Lausanne 56
1202 Genève
laurence.rey@bluewin.ch
078 878 90 20

REÇU
02 NOV. 2019

Conseil municipal de la Ville de Genève
Service du Conseil Municipal
17, rue Pierre Fatio
1204 Genève

Genève, le 2 décembre 2019

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous habitons le quartier des Pâquis et fréquentons la piscine de Pâquis-Centre.

Le courrier du Conseiller administratif Sami Kanaan, daté du 5 novembre 2019 et adressé à deux familles du quartier l'ayant sollicité à ce sujet, nous informe de la fermeture prochaine de la piscine les mercredis et les jeudis soir.

Nous déposons ce jour en annexe la pétition susmentionnée. La pétition pour que la piscine de Pâquis-Centre reste ouverte le soir compte 386 signatures d'utilisateurs, d'habitants ou de personnes travaillant dans le quartier.

Nous avons lu avec incompréhension cette décision unilatérale de modifier les horaires, et aimerions exprimer notre inquiétude et notre mécontentement.

Les piscines offrent un moyen crucial de renforcement de la cohésion sociale des habitants et d'amélioration de la santé publique. Avoir une piscine de proximité dans un quartier comme les Pâquis, avec sa mixité culturelle et ses problématiques sociales, améliore considérablement la qualité de vie des Pâquisards. C'est un lieu important de rencontre et de convivialité, où les cultures et les couches sociales se côtoient.

Fermer la piscine les soirs priverait une grande partie des usagers - ceux qui viennent après leur journée de travail ou d'études - de la possibilité d'avoir une activité sportive régulière et une possibilité de se sentir chez eux dans leur quartier.

Nous vous demandons de réviser votre décision et de maintenir l'ouverture de la piscine le mercredi soir de 18h30 à 21h et le jeudi soir de 17h à 19h.

Nous sommes par ailleurs très étonnés de la communication de la Ville de Genève et du Département des Sports à ce sujet. Il est tout de même curieux que des informations aussi importantes aient été relayées suite à des demandes d'usagers, et non pas communiquées clairement et de manière transparente à tous les usagers.

Pour reprendre le slogan de la dernière édition du magazine *Vivre à Genève* : Le sport au service d'un meilleur Vivre Ensemble !

Nous sommes à votre disposition pour répondre à d'éventuelle questions et exposer nos arguments.

En vous remerciant de votre considération, nous vous transmettons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Les usagers de la piscine de Pâquis-Centre

Pour les pétitionnaires

Laurence Moret

Copie : Monsieur Sami Kanaan, Conseiller administratif

Annexe mentionnée

Pétition pour que la piscine de Pâquis-Centre reste ouverte les mercredis et les jeudis soir

A l'attention du Département de la culture et du sport
Monsieur le Conseiller administratif Sami Kanaan

Genève, le 2 décembre 2019

Monsieur le Conseiller administratif,

Nous habitons le quartier des Pâquis et fréquentons la piscine de Pâquis-Centre.

Votre courrier du 5 novembre 2019, adressé à deux familles du quartier vous ayant sollicités à ce sujet, nous informe de la fermeture prochaine de la piscine les mercredis et les jeudis soir.

Nous avons lu avec incompréhension cette décision unilatérale de modifier les horaires, et aimerions exprimer notre inquiétude et notre mécontentement.

Les piscines offrent un moyen crucial de renforcement de la cohésion sociale des habitants et d'amélioration de la santé publique. Avoir une piscine de proximité dans un quartier comme les Pâquis, avec sa mixité culturelle et ses problématiques sociales, améliore considérablement la qualité de vie des Pâquisards. C'est un lieu important de rencontre et de convivialité, où les cultures et les couches sociales se côtoient.

Fermer la piscine les soirs priverait une grande partie des usagers - ceux qui viennent après leur journée de travail ou d'études - de la possibilité d'avoir une activité sportive régulière et une possibilité de se sentir chez eux dans leur quartier.

Nous vous demandons de réviser votre décision et de maintenir l'ouverture de la piscine le mercredi soir de 18h30 à 21h et le jeudi soir de 17h à 19h.

Nous sommes par ailleurs très étonnés de la communication de la Ville de Genève et du Département des Sports à ce sujet. Il est tout de même curieux que des informations aussi importantes aient été relayées suite à des demandes d'usagers, et non pas communiquées clairement et de manière transparente à tous les usagers.

Pour reprendre le slogan de la dernière édition du magazine *Vivre à Genève* : Le sport au service d'un meilleur Vivre Ensemble !

En vous remerciant de votre considération, nous vous transmettons, Monsieur le Conseiller administratif, nos salutations distinguées.

Les usagers de la piscine de Pâquis-Centre